

Prévention des risques psychosociaux

Niveau 1 - « s'initier à une démarche »



Publics

Toute personne participant à l'action de prévention de son entreprise (dirigeants, responsable des ressources humaines, représentants du personnel, membres CHSCT, animateur sécurité, médecin, infirmière, assistante sociale, membre d'un groupe projet, IPRP,...).

Pré-requis

Le candidat devra avoir suivi une formation « Compétences de base en prévention » selon le référentiel national.

Objectifs

- Comprendre les liens entre le travail, la santé et les risques psychosociaux (RPS) dans son entreprise
- Repérer des signes d'alerte des RPS pour contribuer au dialogue social
- Contribuer à la décision de prévention des RPS de son entreprise

Contenu

- Les enjeux juridiques économiques, sociaux, humains de la santé au travail
- Les différentes composantes du travail humain
- Les effets du travail sur la santé :
 - Définition de la santé
 - Définition des notions de stress, violences, harcèlement, conflit, agressions, souffrance
 - Description des effets des risques psychosociaux sur la santé
- Les facteurs de risques psychosociaux : aspect multifactoriel et interaction
- Les différentes approches en prévention (primaire, secondaire, tertiaire)
- Les étapes d'une démarche de prévention et les conditions de sa mise en œuvre
- Les acteurs concernés en prévention, en protection, en réparation
- Les modalités d'actions face aux alertes

Méthodes pédagogiques

- A partir d'échanges sur les pratiques, des apports théoriques seront apportés sur les RPS
- Des études de cas et des exercices d'application seront proposés aux participants.
- Des guides d'étude seront remis en cours de formation pour participer à l'action de prévention des RPS dans l'entreprise.

Durée : 2 jours

Animateurs

La formation est animée par les Contrôleurs de Sécurité et les Ingénieurs-Conseils du service Prévention de la CRAM de Normandie.

Engagements

Pour des raisons pédagogiques, cette formation se déroule en séminaire.

L'hébergement (dîner, chambre et petit déjeuner) est à la charge de l'entreprise.

L'entreprise réserve l'hébergement auprès de la structure d'accueil et en assure le paiement.

L'entreprise s'engage à donner les moyens aux stagiaires de mettre en application les acquis du stage.